

DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE – ARRONDISSEMENT DE SAINT-MALO
CANTON DE TINTENIAC

Commune de la Baussaine

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 AVRIL 2009

Nombre de Conseillers en Exercice	14	Date de la convocation	16/04/09
Nombre de Membres présents	8	Convocation Affichée le	17/04/09
Nombre de Membres votants	9	Compte Rendu Affiché le	30/04/09

L'an deux mil neuf, le vendredi vingt-quatre avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de LA BAUSSAINE s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, après convocation légale, sous la présidence de Madame Florence DENIAU, Maire de la commune.

Etaient présents : Mrs Pierre-Yves MARQUET, Raoul LE GUERHIER, Jean-Michel PRESCHOUX, Dominique ROUXEL, Gilles LE TALLEC, Olivier QUENOILLERE et Mme Gwénaél ARTUR.

Absents excusés : Mrs Daniel HENRY, Thibault LE BOULANGER, Éric LEROSSIGNOL et Mmes Yolaine DUBOIS, Catherine PIEL.

M. Daniel HENRY donne pouvoir à Mme le Maire.

Absents non excusés : Frédéric BLANCHARD.

Madame le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

M. Olivier QUENOILLERE a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du 27 mars 2009 à l'unanimité.

En accord avec l'ensemble des conseillers municipaux, les points suivants ont été rajoutés à l'ordre du jour :

Délibération 39-2009 : Délégation du Conseil municipal au Maire en matière de marchés publics.

Délibération 40-2009 : Devis pour le feu d'artifice du 18 juillet 2009.

32-2009

Après avoir pris connaissance des demandes de subventions, Le Conseil municipal, après délibération, décide à l'unanimité d'allouer les subventions suivantes :

ASSOCIATIONS	Montant
	Accordé 2009
Free Riders	200 €
Club de l'amitié	460 €
Foyer des jeunes	1 000 €
Association des anciens combattants de La Baussaine	150 €
Club cyclo-pédestre VTT	150 €
Le Godillot baussainais	200 €
ACCA	180 €
TOTAL	2 340 €

Les subventions votées seront imputées à l'article 6574 « Subventions de fonctionnement aux associations et autre organismes de droit privé » du budget 2009.

20h50 : arrivée de Pierre-Yves MARQUET

AUTRES DEMANDES DE SUBVENTION - ANNEE 2009

33-2009

Après avoir pris connaissance des demandes de subventions, Le Conseil municipal, après délibération, décide à l'unanimité d'allouer les subventions suivantes :

ASSOCIATIONS	Montant
	Accordé 2009
ADMR	60 €
Union sportive du Linon	30 €
Association des organistes du secteur de Tinténiac	50 €
TOTAL	140 €

Les subventions votées seront imputées à l'article 6574 « Subventions de fonctionnement aux associations et autre organismes de droit privé » du budget primitif 2009 de la commune.

ECOLE – RENTREE SCOLAIRE 2009 : RETRAIT D'UN EMPLOI

34-2009

Madame le Maire fait part au Conseil municipal d'un courrier de l'Inspection académique d'Ille-et-Vilaine en date du 27 mars 2009, relatif à la préparation de la rentrée scolaire 2009, nous informant du retrait d'un emploi à l'école primaire de La Baussaine.

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée la nécessité de soumettre à délibération les propositions de l'Inspection académique concernant l'école communale, et demande au Conseil municipal de se prononcer sur la mesure proposée pour la rentrée 2009.

Après délibération, le Conseil municipal décide, par deux voix pour et sept abstentions, d'accepter la proposition de retrait d'un emploi à l'école maternelle sur le site de La Baussaine.

CONTRAT D'ENTRETIEN DES LAGUNES

35-2009

M. LE GUERHIER présente au Conseil municipal deux propositions de contrat d'entretien du service d'assainissement des eaux usées de la commune, formulées par la SAUR et par BREMAUD épur.

Les termes du contrat proposé par BREMAUD, basée à La Chapelle-sur-Erdre (44 240), sont les suivants :

- deux interventions annuelles ayant pour objet de vérifier et de maintenir le bon état de fonctionnement du poste de relèvement des eaux usées ;
- tous les frais de main d'œuvre lors de ces deux interventions sont compris, mais non les pièces de rechange qui seront facturées suivant devis ;
- durée : 5 ans ;
- redevance annuelle : 980 € HT.

Les termes du contrat proposé par la SAUR, basée à Mordelles (35 310), sont les suivants :

- entretien des équipements et curage du poste de relèvement une fois par an ;
- contrôle annuel des installations électriques ;
- curage annuel de 500 ml du réseau principal d'assainissement (soit 1/5 du linéaire total) ;
- télésurveillance (satellite à installer) ;
- durée : 3 ans ;
- redevance annuelle : 1 560 € HT.

La SAUR propose également le contrôle des nouveaux raccordements au réseau public d'assainissement des eaux usées. Les frais du contrôle de conformité s'élèvent à 75 € HT par branchement.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de retenir la proposition de la SAUR, pour un montant de 1 560 € HT par an,
- Décide que cette dépense sera imputée à l'article 611 « Contrats de prestations de service avec des entreprises » du budget primitif 2009 du service public d'assainissement.
- Donne pouvoir à Madame le Maire pour la signature du contrat d'entretien des lagunes.

DEVIS DIVERS DE LA SAUR POUR LA STATION D'EPURATION

36-2009

M. LE GUERHIER présente à l'Assemblée un devis de la SAUR pour un total de 3 340 € HT comprenant :

- la fourniture et la pose d'un satellite de télégestion pour le poste de relèvement des eaux usées : 1 950 € HT ;
- la fourniture et la pose d'une boîte à clés : 290 € ;
- la réalisation d'une bathymétrie du 1^{er} bassin de la lagune (3 750 m²), y compris le prélèvement et l'analyse complète des boues : 1 100 € ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide d'accepter le devis de la SAUR, pour un montant de 3 340 € HT,
- Décide que cette dépense sera imputée à l'article 615 « Entretien et réparation » du budget primitif 2009 du service public d'assainissement.
- Donne pouvoir à Mme le Maire, pour la signature du dit devis.

COLLECTE DE FERRAILLE - MARS 2009

37-2009

Madame le Maire informe le Conseil municipal que la collecte de ferraille qui a eu lieu sur la commune du 20 au 23 mars 2009 a rapporté la somme de 100,00 € ; ladite collecte a été assurée par la S.A.R.L. HERVE RECUPERATION, sise zone artisanale Le Dily 22350 PLUMAUDAN.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide que cette recette sera imputée à l'article 7788 « Produits Exceptionnels divers » du budget primitif 2009 de la commune.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN PRE COMMUNAL POUR ENTRETIEN

38-2009

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de passer une convention de mise à disposition d'un terrain communal situé à proximité du lotissement de la Heurteloie, avec Monsieur PRESCHOUX Jean-Michel, afin d'avoir des moutons pour entretenir le terrain.

La convention prévoit 6 articles :

Article 1^{er} : objet : La présente convention a pour objet de mettre gracieusement à disposition de Monsieur PRESCHOUX Jean-Michel, demeurant lieu-dit La Gillaudais 35190 LA BAUSSAINE, un pré communal cadastré en section B, parcelle n° 1219, pour entretien du terrain et pâturage de moutons.

Article 2^{ème} : responsabilité

Article 3^{ème} : affectation du terrain

Article 4^{ème} : durée et assurance

Article 5^{ème} : résiliation

Article 6^{ème} : portée de la convention

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de passer la convention présentée ci-dessus ;
- Donne pouvoir et signature à Madame le Maire.

DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE EN MATIERE DE MARCHES PUBLICS

39-2009

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 7-2009 du 31 janvier 2009.

Vu les dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant au Conseil municipal de déléguer au Maire un certain nombre de ses compétences,

Vu le Code des marchés publics,

Considérant que pour assurer le bon fonctionnement de l'exécutif municipal il convient de déléguer au Maire certaines compétences du Conseil municipal, notamment en matière de marchés publics,

Après avoir entendu le rapport du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de donner au Maire, pour la durée du présent mandat, délégation pour prendre toute décision concernant la préparation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 206 000 € qui peuvent être passés selon la procédure adaptée, ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant initial supérieure à 5%, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

FETE COMMUNALE 2009 - DEVIS FEU D'ARTIFICE

40-2009

M. LE GUERHIER présente à l'Assemblée le devis de l'entreprise COLOMBEL, située 13, rue de Bédée à IFFENDIC, pour un spectacle pyrotechnique qui sera donné à l'occasion de la fête communale le 18 juillet 2009. Cette entreprise avait réalisé le feu d'artifice en 2008 et le spectacle avait donné entière satisfaction.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de retenir le devis de l'entreprise COLOMBEL, incluant le spectacle pyrotechnique, le tir et l'assurance, pour un montant de 1515 € TTC.
- Décide que cette dépense sera imputée à l'article 6232 « Fêtes et cérémonies » du Budget Primitif 2009 de la commune.
- Donne pouvoir à Madame le Maire pour la signature dudit devis et bon de commande.

Programme de travaux de voirie

Madame le Maire présente au Conseil municipal le programme de travaux de voirie proposé par M. Pierric RENAUD, contrôleur de la Direction Départementale de l'Équipement, pour l'année 2009, et demande aux membres du Conseil municipal de le valider.

Les entreprises seront consultées au cours du mois de mai, et les travaux devront être exécutés pour la fin juin, période la plus adaptée pour la réalisation de travaux de voirie.

Ecole Notre-Dame de BECHEREL

Madame le Maire présente au Conseil municipal un courrier de l'école privée Notre-Dame de Bécherel reçu en mairie le 26 mars 2009, demandant l'attribution d'une subvention de fonctionnement.

La commune disposant de capacité d'accueil dans son école publique, le Conseil municipal a émis à l'unanimité un avis défavorable à cette demande.

Classement de l'église aux Monuments historiques

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée que les vitraux et les fonds baptismaux de l'église de La Baussaine sont inscrits à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.

Afin de pouvoir bénéficier de financements plus importants de la part de l'Etat pour des travaux de rénovation, la municipalité souhaite que le degré de protection de l'église soit accru. Il sera donc demandé à la Direction Régionale des Affaires Culturelles de lancer une procédure afin que l'ensemble de l'édifice soit classé monument historique.

Les conseillers émettent à l'unanimité un avis favorable à cette décision.

Agenda

- Les anciens combattants organisent avec la participation de la municipalité une cérémonie et une exposition à l'occasion de l'anniversaire de l'armistice du 8 mai 1945.
Rendez-vous le 8 mai à 10h30 à la mairie pour la cérémonie de commémoration. L'exposition se tiendra les 8 et 9 mai 2009 à la mairie dans la salle du conseil.
- Commission culture : lundi 18 mai à 19h30
- Réunion du Trait d'Union Baussainais : lundi 18 mai à 20h30

Ouverture des plis pour les travaux de la salle des fêtes

Réunion le mardi 28 avril à 18h30 des membres de la Commission d'Appel d'Offres :
Florence DENIAU, Raoul LE GUERHIER, Gilles LE TALLEC et Olivier QUENOUILLERE

La séance est levée à 22h20.

Florence DENIAU

Raoul LE GUERHIER

Pierre-Yves MARQUET

Jean-Michel PRESCHOUX

Dominique ROUXEL

Olivier QUENOUILLERE

Gwénaél ARTUR

Gilles LE TALLEC